

La Semaine de la sécurité civile, du 1^{er} au 7 mai 2022, est l'occasion de rappeler que personne n'est à l'abri des sinistres, des conditions météorologiques extrêmes et des situations d'urgence. Lorsque ceux-ci se présentent, **il revient aux citoyens de poser les premiers gestes pour assurer leur propre sécurité et celle de leur famille, ainsi que la sauvegarde de leurs biens.** Afin de mieux vous préparer aux situations imprévues, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite vous informer quant aux actions à poser de manière préventive.

Reconnaître le logo de la sécurité civile



Depuis plus de trente ans, le triangle bleu dans un cercle orange est **utilisé internationalement pour désigner la sécurité civile.** Il distingue, entre autres, les personnes qui portent secours, leurs véhicules, les centres de services aux sinistrés et les lieux d'hébergement d'urgence.

Il évoque la mission de la sécurité civile, qui est d'intervenir de manière calme et efficace en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres. Le reconnaître permet de mieux s'orienter lorsque l'état d'urgence est décrété.

Plan familial d'urgence

Afin que toute la famille sache comment réagir en cas de danger, il est important de prendre quelques minutes pour dresser un plan d'urgence : coupure de l'eau, de l'électricité, du gaz (le cas échéant), évacuation de la maison et du quartier, liste de coordonnées des personnes à joindre, inventaire des biens et preuves d'achat pour les réclamations éventuelles auprès des assurances.

Le site Web du Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer> contient de l'information pertinente à ce sujet. On y indique également quoi faire en cas d'évacuation ou de confinement.

Trousse d'urgence pour 72 h d'autonomie

Les citoyens sont encouragés à préparer une trousse d'urgence, dans un sac à dos ou dans un bac, et d'y inclure des articles essentiels pour subsister en cas de confinement ou pour emporter en cas d'évacuation. Il est de leur responsabilité d'être autonome les 72 premières heures d'un sinistre. Le site Web du Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer> propose une liste d'articles à inclure dans la trousse, comme de l'eau, de la nourriture non périssable, et une trousse de premiers soins.

Nous vous invitons aussi à visionner ce court vidéo « **La préparation commence à la maison** » (Durée 1 : 02 secondes)

<https://www.youtube.com/watch?v=PSHBez6E56s>

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires ou si vous avez des questions concernant la sécurité civile, veuillez communiquer avec :

Sylvain Poulin T.P.I

Directeur du service incendie/Technicien en prévention incendie

Au 418-625-3434

Ou par courriel au munetchemin.incendie@sogetel.net